

# ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT



Du 22 Octobre au 2 novembre 2018

PROJET PEDAGOGIQUE



## **Objectifs**

- ➔ Permettre la conciliation de la vie professionnelle et familiale des parents.
- ➔ Créer un lieu d'accueil, d'écoute et de divertissement pour tous les enfants sans distinction sociale.
- ➔ Favoriser le développement de l'autonomie, le sens des responsabilités, la tolérance et l'esprit de groupe.

### **I) CONTEXTE :**

L'accueil de loisirs permet d'assurer un mode d'accueil et de garde, pour des classes sociales variées, penchant surtout en majorité d'une population active travaillant. Elle a pour vocation de proposer des loisirs, de la distraction, de l'amusement durant la journée.

#### **1. Descriptif :**

L'accueil de loisirs sans hébergement organisé par la municipalité de Boulay se déroulera du lundi 22 octobre au vendredi 2 novembre 2018

#### **2. Horaires d'ouverture :**

Accueil des enfants le matin de 7 heures à 9 heures  
Départ le soir entre 17 heures 30 et 19 heures.

#### **3. Structures mise à disposition :**

- ➔ Une salle de motricité, deux salles de bricolage, un coin lecture et repos, deux cours de récréation, un coin cuisine, des toilettes.
- ➔ Une salle omnisports, un dojo et une salle des fêtes.
- ➔ 2 stades et aires de jeux à proximité.
- ➔ Une cantine scolaire. (LPI)

#### **4. L'équipe d'animation :**

- ➔ 1 directrice stagiaire BAFD: Stéphanie GBIORCZYK
- ➔ 4 animatrices BAFA : Nadine BAUDOZ, Périne CRIADO, Thérèse THOMAS, Elodie MULLER, Michèle FONSSIN, Céline BARATTE, Eliane LEMAL, Fabienne IWOSA.

Les animatrices seront présentes en fonction du nombre d'enfants inscrits journalièrement.

## **II) LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :**

Deux principaux objectifs sont aux cœurs de nos intentions :

- ➔ le premier est de permettre de prendre des initiatives et d'acquérir une certaine autonomie
- ➔ la seconde est de permettre à l'enfant de s'exprimer afin qu'il se sente au mieux au sein de ses journées.

### **1) Permettre à l'enfant de prendre des initiatives et d'acquérir une certaine autonomie**

Les activités de ces vacances permettront d'impliquer l'enfant à la vie du centre ainsi que de le responsabiliser au sein du groupe avec un libre choix des activités sur un ensemble de propositions.

*Des ateliers libres sous la responsabilité des enfants seront mis en place (coins permanents, coins lecture, multimédia).*

Les enfants doivent apprendre à s'écouter et à écouter l'équipe qui les entoure. Il est également important qu'ils sachent prendre la parole au sein du groupe, pour exprimer leurs idées et faire part de leurs problèmes.

Pour réaliser cet objectif, l'équipe met en place plusieurs moyens :

- ➔ Plusieurs activités seront proposées afin de laisser le choix à l'enfant (activités détaillées ci-dessous)
- ➔ Responsabilisation de l'enfant au sein de groupe, en le laissant mettre en place des activités (aide au rangement des activités)
- ➔ Élaboration des règles de vie à chaque début de centre afin de les responsabiliser.

En fin de journée les animateurs évaluent les activités avec les enfants, le nombre de participants afin de déterminer la satisfaction de l'enfant.

Etre garant de la sécurité physique, affective et morale de l'enfant, apprendre la vie en collectivité à l'enfant par la communication et le respect.

Autant de points qui restent une priorité pour tous.

### **2) Permettre à l'enfant de s'exprimer afin que l'enfant se sente le mieux possible**

L'accueil de loisirs est un lieu de loisirs, de plaisirs, de découverte et d'apprentissage. L'enfant pourra choisir à travers diverses activités son ou ses modes d'expression. On retrouvera un développement de l'aspect critique et de l'enfant au travers de jeux et diverses activités.

Le programme d'animation établi par l'ensemble de l'équipe sera les éléments du travail de base.

Pour réaliser cet objectif l'équipe mettra en place plusieurs moyen :

- ➔ Petit forum avec divers petits jeux qui permettra de recueillir l'humeur du jour des enfants
- ➔ Mise en place d'une boîte à colère (faites au préalable par les enfants) tout au long, du séjour l'enfant pourra s'il le désire se débarrasser de ses tracas du quotidien : tout ce qui est noté sur un papier est jeté dans la boîte à colère pour ne plus encombrer l'esprit

### **Evaluation du projet :**

L'évaluation se fera lors de réunions, un bilan avec l'équipe d'animation en fin de semaine, le bilan avec les enfants en fin de journée. On pourra comparer les objectifs souhaités avec le résultat obtenue.

Ceci permettra d'améliorer éventuellement le fonctionnement pour les prochains centres.

## **III) ORGANISATION DU CENTRE DE LOISIRS :**

### **1) Accueil**

L'accueil de la garderie a lieu de 7 h à 9 h. Deux animatrices seront présentes à l'ouverture des portes : accueil échelonné des premiers enfants.

L'inscription des enfants est faite sur un listing.

L'animateur met en place des espaces pour accueillir chaque enfant individuellement. Il permet à chaque enfant d'arriver et de s'installer à son rythme, de retrouver ses copains. L'enfant a le choix entre diverses activités : lire, jouer, dessiner, discuter, ne rien faire ...

Le temps d'accueil permet également de faire le lien entre les familles et la vie au centre de loisirs. L'animateur est disponible et à l'écoute de chaque enfant afin de permettre un accueil individualisé. Cela peut passer par la discussion avec un enfant, jouer avec un autre, lire une histoire, faciliter la rencontre de plusieurs enfants autour d'un jeu de société.

L'animateur est également disponible pour les informations données par les parents qui seront transmises à l'arrivée de la directrice...

L'enfant pourra prendre un petit déjeuner sur place. (Jus de fruits, tartines, petits gâteaux,...).

Le reste de l'équipe arrive à 9 h avant le rassemblement.

### **2) Le rassemblement :**

Ce temps permet l'échange, le dialogue entre les enfants et les animateurs (sur la vie quotidienne, les règles de vie, émettre des souhaits et des idées sur les activités). Les enfants auront la possibilité de s'inscrire à différentes tâches de la vie quotidienne (installation et débarrassage des tables, préparation du goûter,...)

Il sera suivi par la présentation du programme de la journée et clôturé par des petits chants en lien avec le thème de la semaine.

### **3) Les activités**

- ➔ le jeu sous ses différentes formes : jeux sportifs, jeux d'équipe, jeux de société, jeux de construction, jeux de rôle
- ➔ les activités d'expressions manuelles, artistiques, plastiques,...
- ➔ les activités de découverte : ateliers culinaires, sorties, jardinage, piscine.

Un temps pour le rangement des matériels avec les enfants est prévu et un retour au calme avant la pause méridienne afin de passer un repas serein.

### **4) Le repas**

Le repas est un moment convivial qui réunit les enfants et les animateurs. L'alimentation est de qualité, équilibrée, les menus sont composés par une diététicienne. Les enfants participent à l'installation et au débarrassage de la table. Le repas est également un moment d'éducation à la santé : lavage des mains avant et après repas, prise de conscience de l'intérêt de manger équilibré. Les goûts des enfants sont respectés, tout en leur proposant de goûter aux différents plats.

### **5) L'après repas : temps libre/temps de repos**

Le temps libre est une coupure dans la journée qui permet de se détendre pour mieux reprendre les activités. Il devra donc respecter la personnalité de chacun : calme ou active. Le temps de l'après repas est principalement un temps de détente et de libre épanouissement pour les plus grands (jeux extérieurs – lecture – jeux de société,...) et de repos pour les plus jeunes.

### **6) Retour aux activités**

Différentes activités seront réparties sur les après-midi : sports, activités manuelles, grands jeux, journées à thème, sorties, en fonction du climat

### **7) Le goûter**

Ce temps de pause dans l'après-midi permet aux enfants et adultes de se réunir dans un climat convivial. Le goûter est préparé par un groupe d'enfant. Il peut s'effectuer dans les locaux mais aussi dans la cour ou à l'extérieur du centre lors d'une sortie. Après le goûter, les enfants sont rassemblés en salle de motricité ou bien dans la cour afin d'organiser un petit forum de discussion où les enfants pourront s'exprimer sur le vécu de leur journée (ressenti des activités, retour sur des moments de la journée,...)

### **8) Départ des enfants :**

A partir de 17 h30, départ des enfants, l'animateur fait la liaison entre les moments vécus par les enfants dans la journée et les familles. Des petits ateliers libres, et jeux sont mis en place

pour faciliter le départ échelonné des enfants. Les enfants peuvent également jouer à l'extérieur sous la surveillance de deux animatrices minimum.

#### **IV) ACCUEIL DES ENFANTS PORTEURS DE TROUBLES DE LA SANTE OU DE HANDICAP**

Une prise de contact avec la famille et les professionnels est nécessaire afin de rencontrer l'enfant et de connaître son handicap, ses capacités et ses besoins.

L'équipe n'est pas formée à l'accueil d'enfants présentant des handicaps lourds. Dans ce cas, une réflexion devra être menée préalablement en concertation avec la mairie quant à l'accueil de ces enfants.

Dès lors que la prise en charge de l'enfant est possible, une fiche d'autonomie sera complétée avec la famille afin d'adapter au mieux les conditions de l'accueil. Une visite des locaux sera organisée avec les parents afin de pouvoir apporter d'éventuelles modifications à la structure (dans la mesure du possible).

Il conviendra alors :

- ➔ de Sensibiliser et d'informer l'équipe d'animation par des réunions, des interventions d'associations de parents, des mises en situation afin de préparer au mieux le comportement à adopter face au handicap.
- ➔ d'identifier avec l'équipe les différentes modalités à mettre en place : adaptation des activités ainsi que des lieux d'activités, temps de repos plus important, protocole médical s'il y a lieu, animateur référent, animateur supplémentaire (détaché de l'équipe d'animation). L'animateur référent pourra faire le lien entre les animateurs, le directeur et les parents. Durant le séjour l'équipe d'animation s'assurera que l'enfant se sente au mieux dans le groupe dans lequel il sera accueilli et que l'animateur encadrant l'activité soit en mesure de prendre en charge le handicap au sein du groupe et d'adapter son activité.
- ➔ se mettre en place, éventuellement, des activités de sensibilisation au handicap sur différents temps de l'accueil afin d'informer et de sensibiliser l'ensemble des enfants. Il pourra être présenté, animé par l'équipe et l'enfant s'il le souhaite. Lors des réunions de fin de journée, l'animateur référent complétera, en concertation avec l'équipe, un carnet de bord sur le déroulement de la journée de l'enfant (détail des différents moments de la journée, le ressenti de l'enfant lors de tel ou tel activité, incidents survenus...)
- ➔ de mettre en place, à la fin de séjour, un temps d'échange avec les différents partenaires (équipe, famille, établissement d'accueil, mairie) pour un compte rendu globale de l'intégration de l'enfant. L'équipe s'appuiera sur le carnet de bord mais aussi sur le ressenti de chacun, les progrès mais aussi les difficultés que l'équipe aura pu rencontrer auprès de tous les enfants.

## **V) LE ROLE DE CHACUN - LES RELATIONS – L’EVALUATION**

### **1) La directrice**

Elle est le garant du bien-être des enfants et des adultes, de la bonne tenue de l’accueil, du suivi administratif, de la transmission et du respect du projet pédagogique qui est le fil conducteur, mais aussi des lois, réglementations en vigueur.

Elle n'est pas directive, mais flexible, ouverte à toute sollicitation et soutient l'équipe. Elle est le garant institutionnel du bon fonctionnement en général.

### **2) L'animatrice**

Elle est également un acteur important dans la vie du centre. Chaque animatrice apporte ses expériences, ses compétences et en fait profiter les autres personnes (enfants et adultes) qu'elle est amenée à rencontrer. Elle doit pouvoir s'adapter aux autres, être capable de travailler en équipe en faisant preuve de capacités d'écoute et d'échange.

L'animatrice est responsable d'un groupe d'enfants, elle prend des initiatives et s'investit sans retenue dans la vie de l'accueil. Elle veille au bon déroulement des animations et activités qu'elle propose, gère et respecte ses engagements au niveau des plannings d'intervention.

### **3) Les relations adultes - enfants**

Elles sont avant tout basées sur un respect mutuel de chacun. L'animatrice doit se mettre à la hauteur des enfants pour discuter ou pour jouer, en leur expliquant simplement les choses et non en leur criant dessus.

Il est impératif de mettre en place, dès le début du centre, les règles de vie du centre en commun.

### **4) Les relations avec les familles**

Notre travail s'appuie sur un partenariat avec les familles des enfants accueillis. Nous rencontrons les parents au moment de l'inscription afin de leur présenter le projet. Nous développons également des rencontres régulières avec les familles :

- ➔ invitations à participer à des activités ou des sorties,
- ➔ organisation de moments festifs,
- ➔ la directrice de l'accueil reste joignable à tous moment.

### **5) Les relations avec le personnel**

La directrice doit tenter d'instaurer une entente agréable entre le personnel technique et l'équipe d'animation, basée sur un respect du travail de chacun.

Cette entente permet de susciter l'enthousiasme du personnel et donc d'assurer un travail efficace.

## 6) Les moyens d'évaluation

### a) avec l'équipe d'animation

- ➔ Travailler ensemble sur l'élaboration du projet pédagogique (partage d'expériences, d'idées...)
- ➔ Réunions d'équipe à chaque fin de journée et fin de l'accueil de loisirs.
- ➔ Entretien avec les animateurs.

### b) avec les enfants

Afin de faciliter la libre expression, un bilan sera fait par les animatrices, sur le temps du matin et du soir, afin de recueillir le ressenti des enfants sur les activités et d'éventuelles idées pour des animations à venir..

### c) avec les parents

- ➔ Les temps d'accueil du matin et du soir permettent d'échanger avec les parents sur l'accueil périscolaire.
- ➔ Associer les parents à la vie de la structure en organisant des temps forts (spectacles, expositions,....)

## 7) Critères et indicateurs d'évaluations

- ➔ Le bon déroulement de la vie en collectivité : par la compréhension et l'acceptation des règles de vie. Par la tolérance et le respect des enfants envers les autres enfants, l'équipe mais aussi le matériel.
- ➔ Satisfaction des enfants : par la participation active des enfants, l'implication dans l'élaboration des plannings d'activités. Les enfants ont pu décider d'une ou plusieurs activités.
- ➔ Acquisition de l'autonomie : par la progression des enfants sur les gestes de la vie quotidienne au sein de la structure. Ils participent à la mise en place et au rangement de l'activité.
- ➔ Prise d'initiatives : par le nombre de propositions, d'actions autonomes des enfants.
- ➔ Un esprit de groupe harmonieux : les enfants jouent ensemble sur les temps informels, ils partagent leurs compétences.
- ➔ Retour positif des familles : par l'augmentation de la fréquentation des enfants, par la participation active des parents lors des différentes manifestations (spectacle, expo...)
- ➔ Une dynamique d'équipe : par la bonne communication entre tous les membres de l'équipe, par des réunions régulières (formelles ou informelles). Elle se sent accompagnée dans le travail. Elle a le sentiment de progresser et de continuer d'apprendre.



- La validation des stages pratiques BAFA : chaque animateur stagiaire BAFA rencontrera au moins une fois par semaine la directrice pour faire le point sur la validation de son stage pratique.

La validation portera sur la préparation et le déroulement du séjour. La décision sera prise par la directrice et s'appuiera sur les points suivants :

- sa capacité à organiser et gérer les différents moments de la vie des enfants.
- sa capacité à participer au travail de l'équipe.
- sa capacité à assurer la sécurité affective et physique des enfants.
- sa capacité à gérer son rythme de vie.

*Rappel: Un animateur en formation BAFA a les mêmes responsabilités et effectue le même travail qu'un animateur diplômé.*

## **VI) REGLES DE VIE COLLECTIVE :**

Pour la bonne marche du centre, il est important de rappeler certains principes incontournables :

- Les animateurs se doivent de respecter les horaires de travail,
- **Interdiction de fumer** à proximité des enfants et dans les locaux. Des pauses pourront être aménagées en concertation avec l'équipe et devront impérativement être respectées dans leur mise en œuvre,
- L'animateur aura une attitude correcte devant les enfants, les parents et tout autre personne extérieure,
- L'animateur saura établir une relation de respect mutuel avec les enfants par la communication et en montrant le bon exemple (pas de vulgarités, pas de critiques méchantes, pas d'insultes etc... que ce soit vis-à-vis des enfants ou des autres membres de l'équipe) : les animateurs sont des modèles pour les enfants.
- L'animateur respectera les locaux et le matériel mis à sa disposition,
- L'animateur participera aux réunions de travail,
- Les animateurs se doivent de préparer leurs séquences d'animation, de présenter de façon dynamique et motivante leur activité aux enfants dans la mesure du possible en leur montrant un exemple de la réalisation (qui sera préparée à l'avance), de veiller à la préparation de leur matériel pour les activités au plus tard la veille de l'activité et après le repas pour l'après midi sans que cette préparation porte préjudice à l'encadrement des enfants,
- L'équipe s'appliquera à créer un climat amical et une vie collective entre adultes propice à l'échange et à la communication,
- Vigilance, dynamisme, prise d'initiative, autonomie et bon sens sont de mise,
- En dehors des sorties, le **téléphone portable est interdit** sauf pour raisons de service.